

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes**  
**Séance du lundi 13 décembre 2021**

CCPC/2021347-37

**Membres du conseil communautaire statutairement : 36**

**Membres ayant pris part à la délibération (32) :** J-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, P. BLANQUE (pouvoir à P. BATAILLE), A. BOUSQUET, P. CAMPS, J. COLL (pouvoir à H. BAUDET), C. COLOMER, J. CORDELETTE, C. DELIAS (pouvoir à J. GARRABE-POUGET), J-L. DEMELIN, F. DESCLAUX (pouvoir à A. LUNEAU), M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J-L. LACUBE, C. LANDRIEU (pouvoir à P. CAMPS), J-D. LAPORTE, LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, D. MARIN, F. OMAHSAN (pouvoir à J. GARRABE-POUGET), P. PETITQUEUX (pouvoir à S. VAILLS), S. POLATO, S. PONS (pouvoir à A. LUNEAU), M. POUDADE, S. PRUDENTOS, P. RIU, A. TAHOCES, S. VAILLS, G. VICENS (pouvoir à P. BATAILLE).

**Date de convocation : mardi 7 décembre 2021**

**Secrétaire de séance : Antonin HUG**

**Objet : Création d'emploi – promotion interne au titre de l'année 2021.**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Vu l'arrêté n° CCPC/PA/2021175-04 du 24 juin 2021 relatif aux Lignes Directrices de Gestion Parcours professionnels et valorisation ;

Vu le décret n°2006-1462 du 28 novembre 2006 relatif à la promotion interne des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n°2016-1382 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu la liste d'aptitude d'accès au grade de Rédacteur territorial au titre de la promotion interne 2021, en date du 29/10/2021 ;

Vu la liste d'aptitude d'accès au grade d'Agent de maîtrise au titre de la promotion interne 2021, en date du 29/10/2021 ;

Le Président informe l'assemblée de la nécessité de créer 2 emplois permanents supplémentaires dans le cadre de la promotion interne 2021 :

- 1 emploi de gestionnaire des ressources humaines, à temps complet, 35/35<sup>ème</sup> dans la filière administrative, du cadre d'emploi des rédacteurs (ancien cadre d'emploi de l'agent : adjoint administratif), au grade de rédacteur territorial (ancien grade de l'agent : adjoint administratif principale 1<sup>ère</sup> classe), catégorie B ;

- 1 emploi de chargé de l'entretien des bâtiments, à temps complet, 35/35<sup>ème</sup> dans la filière technique, dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux (ancien cadre d'emploi de l'agent : adjoint technique), grade d'agent de maîtrise (ancien grade de l'agent : adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe), catégorie C ;

Le Président propose de valider la création de ces 2 postes permanents. La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut des grades de rédacteurs territoriaux et agents de maîtrise.

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **La création de 2 postes permanents au titre de la promotion interne 2021 :**

- D'un gestionnaire des ressources humaines, à temps complet, 35/35<sup>ème</sup> dans la filière administrative, du cadre d'emploi des rédacteurs, au grade de rédacteur territorial, catégorie B ;
- D'un chargé de l'entretien des bâtiments, à temps complet, 35/35<sup>ème</sup> dans la filière technique, dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux, grade d'agent de maîtrise, catégorie C ;

- **D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens ;**

- **Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence ;**

- **Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 13 décembre 2021

Envoyé le 14-12-2021 à la Préfecture  
Accusé de réception le 14-12-2021  
**NOTIFICATION FAST**

Pierre BATAILLE  
Président



La Llagonne  
66210 LA LLAGONNE  
04.68.04.49.86